

# Taskforce Culture

Communiqué de presse du 12 janvier 2021

## **Le secteur de la culture suisse dans un coma artificiel!**

**Voilà près de 11 mois que le secteur de la culture et de l'événementiel est soumis à une réelle interdiction de travail. Quelque 270'000 acteur-ric-e-s culturel-le-s et quelque 63'000 entreprises culturelles sont concernées. Nous comprenons que les mesures de lutte contre la pandémie doivent être prolongées du point de vue de la politique sanitaire, mais les interdictions de travail et de manifestations représentent des atteintes massives à la liberté économique et artistique. C'est pourquoi des indemnités simples, rapides et efficaces sont indispensables. En outre, il faudrait penser dès maintenant à une stratégie de relance pour la vie culturelle, ce aussi dans l'intérêt de la population, des personnes qui veulent assister à des manifestations culturelles ou de celles qui exercent elles-mêmes une activité culturelle. La «Taskforce Culture» inter-associative adresse cette requête urgente dans une lettre envoyée hier à l'ensemble du Conseil fédéral.**

La Taskforce Culture n'arrive pas à comprendre pourquoi, à ce jour, les indemnités promises ne sont versées qu'au compte-gouttes ou tardivement dans certains cantons. Ainsi, par exemple, le nouveau formulaire d'indemnisation des pertes financières se référant aux valeurs moyennes des deux dernières années, n'est pas encore en ligne dans tous les cantons, bien que le délai légal soit fixé au 31 janvier. C'est inacceptable.

Il est par conséquent urgent de mettre en place des règles uniformes dans toute la Suisse et de simplifier clairement les mesures de soutien trop complexes. L'aide pour les cas de rigueur devrait aussi être accessible au secteur de la culture et de l'événementiel. D'un côté, les manifestations sont interdites, mais de l'autre les festivals et les grandes manifestations ne sont pas suffisamment indemnisés malgré l'interdiction, lorsqu'ils sont établis dans un canton plafonnant leur indemnisation.

L'octroi hésitant de soutiens pourtant urgents, comme par exemple l'indemnité de chômage partiel pour les emplois de durée déterminée, est tout aussi difficilement compréhensible. Les contrats de travail à durée déterminée sont courants dans le secteur de la culture. Et pourtant l'indemnité de chômage partiel pour les emplois à durée déterminée n'a été prolongée que de trois mois jusqu'à fin mars. Une décision incompréhensible compte tenu de la situation actuelle.

Taskforce Culture  
c/o Suisseculture  
Kasernenstrasse 23  
CH-8004 Zürich  
T +41 43 322 07 30  
<https://taskforceculture.ch>  
[taskforce@suisseculture.ch](mailto:taskforce@suisseculture.ch)

Le secteur de la culture suisse a été plongé dans un coma artificiel. Le Conseil fédéral décidera au cours des prochains jours des ajustements nécessaires aux mesures visant à atténuer les conséquences de la pandémie. Pour y survivre, le secteur de la culture attend les mesures suivantes:

- une indemnité de chômage partiel également pour les emplois à durée déterminée jusqu'au retour à une exploitation normale, mais jusqu'à fin 2021 au moins
- une allocation Corona-perte de gain pour toutes les personnes exerçant une activité indépendante, dont l'exploitation a été limitée en raison des mesures mises en œuvre contre la pandémie, à partir d'une baisse du chiffre d'affaires de 10% jusqu'au retour à une exploitation normale, mais jusqu'à fin 2021 au moins, ainsi que l'octroi d'une allocation d'exploitation
- Une indemnisation complète des pertes financières pour les entreprises culturelles et les acteur-rices-culturel-le-s (100%) sans plafonnement cantonal ou exclusions jusqu'au retour à une exploitation normale, mais jusqu'à fin 2021 au moins
- L'accès à l'aide subsidiaire pour les cas de rigueur aussi pour les entreprises culturelles, entreprises à raison individuelle ou personnes morales, jusqu'au retour à une exploitation normale

Il n'est pas concevable que la Banque nationale suisse dispose dans l'intervalle d'une réserve pour distributions futures d'environ 100 milliards de francs et qu'elle ne veuille cependant distribuer que 4 milliards aux pouvoirs publics en cette période de crise. En Suisse, il y aurait de quoi indemniser rapidement et suffisamment les secteurs paralysés comme c'est le cas, entre autres, du secteur culturel.

#### **Contacts pour toutes questions:**

- Anya della Croce, coordinatrice romande de Petzi, la Fédération suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles, 076 373 41 57, office [@petzi.ch](mailto:@petzi.ch)
- Sandra Künzi, présidente de t. Professionnels du spectacle Suisse, 076 338 23 43, [sandra.kuenzi@tpunkt.ch](mailto:sandra.kuenzi@tpunkt.ch)
- Rosmarie Quadranti, présidente du Conseil Suisse de la Musique CSM et de cultura+, 079 865 66 11, [rosmarie.quadranti@musikrat.ch](mailto:rosmarie.quadranti@musikrat.ch)

**Les membres de la Taskforce Culture sont:** Olivier Babel (LIVRESUISSE), Stefan Breitenmoser (SMPA – Swiss Music Promoters Association), David Burger (MMFS – MusicManagersForum Suisse), Regine Helbling (Visarte – Association professionnelle des artistes visuels en Suisse), Liliana Heldner (DANSE SUISSE – Association suisse des professionnels de la danse), Christian Jelk (Visarte – Association professionnelle des artistes visuels en Suisse), Sandra Künzi (t. Professionnels du spectacle Suisse), Alex Meszmer (Suisseculture), Marlon Mc Neill (IndieSuisse – Association de labels musicaux et producteurs indépendants, SMECA – Swiss Media Composers Association), Jonatan Niedrig (PETZI – Fédération Suisse des clubs et des festivals de musiques actuelles), Nicole Pfister Fetz (A\*dS – Autrices et auteurs de Suisse, Suisseculture Sociale), Rosmarie Quadranti (Cultura), Nina Rindlisbacher (CSM – Conseil Suisse de la Musique), Beat Santschi (USDAM – Union Suisse des Artistes Musiciens), Christoph Trummer (SONART – Association Suisse de Musique)